



Déchoir l'autorité parentale

Par **Terredegaia**, le **01/08/2016** à **08:57**

Bonjour,

Je vous écrit pour avoir des renseignements.

J'ai une fille de 3 mois. Je me suis séparée de lui alors que je ne savais pas que j'étais enceinte. Même dans cette situation, il était hors de question que nous nous remettions ensemble. Pour moi, il était important qu'il reconnaisse cet enfant pour le bien de ma fille. Effectivement je ne prenais plus la pilule sachant que normalement je ne pouvais pas tomber enceinte. Je lui ai révélé la vérité au moment de la naissance de ma fille. Il a quant-même décidé de la reconnaître.

Cela fait 3 mois que je lui demande une date pour savoir quand il veut venir la voir pour que je puisse m'organiser. Il en est incapable. (Je fais comment s'il veut voir sa fille la veille pour le lendemain, alors que moi j'avais prévu autre chose?). Donc depuis il n'est toujours pas venue la voir. Je sais que sais un droit et non une obligation. Par contre, il voudrait m'obliger d'aller une fois par an chez ces parents pour que ma fille voit ces grand-parents et lui par la même occasion (car il habite la moitié du temps chez eux.) Je lui ai dit que je n'irais pas chaque année car j'ai ma vie privé et de famille à côté. Et que je ne vais pas envoyer ma fille seule chez eux avant 5 ans. (Pour moi, le peu qu'elle verra ses personnes, même si c'est sa famille, se sera quant-même des étrangers pour elle. J'essaye de me mettre à la place de ma fille.) Dernière information, il ne veut pas me payer de pension-alimentaire. mais veut être dans sa vie pour prendre des décisions. (Je lui ai rappelé que du fait que j'ai ma fille au quotidien et financièrement, c'est moi qui prendrais les décisions finales.) Il m'a fait écrire un papier pour que je renonce à une pension-alimentaire et pour qu'il puisse prendre des décisions. Mais en aucun cas je ne l'ai signé. Donc normalement, c'est un papier caduque. (Au départ, les conditions ne me dérangaient pas car il y en a d'autre, mais en ayant réfléchi j'ai refusé. Il est revenue à la charge un mois après, j'étais enceinte de 7 mois, j'avais d'autres soucis à gérer. De plus mon accouchement devait se passer en césarienne et cela me faisait peur. Alors j'ai plié pour qu'il me foute la paix. Je sais je n'aurais pas dû).

Question:

1 - Dû fait qu'il ne me paie pas de pension-alimentaire, puis-je le déchoir de ses droits-parentaux avec les explications que je vous ai donné.

2 - Sinon, si je l'attaque pour avoir la garde de ma fille (car pour l'instant il n'y a aucun jugement), quelle pourrait être la décision du juge. Sachant que moi je vis chez mes parents et que je reprend des études par correspondance. Et que lui, il est moniteur de parapente à son compte et qu'il ne travaille que la saison d'été (la moitié de l'année) et que l'autre soit il travaille sachant qu'actuellement, son domicile est aussi chez ses parents ou il part en forêt Amazonienne ou dans des pays étrangers.

Par **youris**, le **01/08/2016** à **09:34**

bonjour,

pour régler les problèmes de garde et de pension alimentaire, je vous conseille de prendre rendez-vous avec le JAF.

Pour retirer l'autorité parentale à un parent, il faut des faits graves pouvant compromettre la sécurité de l'enfant.

le fait ne pas payer de pension alimentaire qui n'est pas prévue puisque vous n'avez pas vu le JAF, n'a rien à voir avec l'autorité parentale.

impossible de savoir ce que décidera le juge sachant que vous ne travaillez pas alors que le père travaille.

salutations

Par **Terredegaia**, le **05/08/2016** à **20:01**

Merci pour votre réponse.

Même si je ne travaille pas en attendant je peux organiser mon emploi du temps en fonction de celui de ma fille. Et je peux pour l'instant subvenir à ses besoins.

Le père a des horaires incompatible avec ceux d'un enfant d'avril à octobre. Le reste de l'année je ne sais pas ce qu'il fait.

Cordialement